



## Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

### Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2023

N° 2023 / 085

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 21 novembre 2023, sous la présidence de M. Le Maire Grégoire LONG ;

**Etaient présents :** Benoit COLIN, Alain PITON, Emmanuel ANGININ, Rachel BOURGEOIS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, Didier BERREZ, Nathalie SAULNIER, Grégoire LONG, Serge LACROIX, Sophie CAPELLI, Eddy LUSSIANA, Sandrine NICOD, Laurence MAS

**Excusés :** Roseline BONDIVENNE donne pouvoir à Lauriane DAVID ; David GEAY donne pouvoir à Alain PITON ; Jean-Michel PEUGET donne pouvoir à Emmanuel ANGININ ; Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG

**Le secrétariat a été assuré par :** Marie-Christine MOREL

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 15	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

**Objet : Convention entre la commune de Moirans-en-Montagne et l'école privée Saint-Joseph pour l'application du forfait communal**

- Vu l'article L.442-5 du Code de l'Education ;
- Vu le décret n°60-389 du 22 avril 1960 modifié ;
- Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, et son décret d'application n°2010-1348 du 9 novembre 2010 dont les conditions de mise en œuvre sont précisées par la circulaire 2012-025 du 15 février 2012 (abroge et remplace la circulaire n°2007-142 du 27 août 2007) ;
- Vu le contrat d'association conclu le 7 octobre 1996 entre l'Etat et l'école privée Saint-Joseph ;
- Vu la délibération n°2020-011 approuvant la convention pour l'application du forfait communal pour la période 2020-2023 ;
- Considérant la nécessité de renouveler la convention pour l'application du forfait communal fixant les obligations de chacune des parties, la convention signée en 2020 étant arrivée à échéance ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la commune de Moirans-en-Montagne et l'école privée Saint-Joseph pour l'application du forfait communal.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Le secrétaire de séance  
Marie-Christine MOREL

Fait et délibéré.....  
Pour le Maire  
Grégoire LONG

